



Extrait du procès-verbal

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Pascal Refondini

Le conseil communal de Jouxens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 4/2026),
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Objet No.1 : Demande d'un crédit d'études brut pour l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye de CHF 1'968'000.- TTC. Le montant brut à charge de la Commune de Jouxens-Mézery se monte à CHF 238'700.- TTC, avant déduction des subventions estimées à CHF 155'200.-, soit un montant net de 83'500.- TTC.

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 238'700.- TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement des études pour le projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;

décide

1. d'autoriser l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye à entreprendre les études pour le projet d'ouvrage (phases SIA 32 et 41) pour la création d'une galerie du ruisseau de Broye en tant que nouvel exutoire d'eaux claires ;
2. d'accorder à la Commission de l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 1'968'000.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées de 1'279'200.-, soit un montant net de CHF 688'800.- TTC ;
3. d'allouer à l'Entente intercommunale relative à la galerie de Broye une subvention communale d'investissement pour la Commune de Jouxens-Mézery de CHF 238'700.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérale et cantonale estimées de CHF 155'200.-, soit un montant net de CHF 83'500.- TTC ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.



Objet no.2 : Participation financière de la Commune de Jouxkens-Mézery au financement des études relatives au projet de détournement du ruisseau des Baumettes (Eterpy/Pépinières / Bugnon) – Demande d'un crédit d'études de CHF 132'400.- TTC.

prend acte

- de l'amortissement du montant de CHF 132'400.- TTC sur une période de 10 ans, à compter de l'année suivant l'aboutissement des études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage (SIA 31, 32, 33 et 41) pour le détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études de CHF 132'400 TTC, pour couvrir le montant de sa participation financière aux études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage (SIA 31, 32, 33 et 41) pour le détournement des débits de pointes du ruisseau des Baumettes entre le chemin d'Eterpy et le carrefour chemin des Pépinières / rue du Bugnon à Renens ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

Ainsi délibéré en séance le 16 juin 2026.

Le Président

Pascal Refondini



M. Renato Rutta, faisant office de secrétaire